

2024-3479
2025-01-23
AGRICOLE

Contenu Net: 1 - 1000 litres

CHIPTAC ®

**Destructeur de
drageons de tabac**

Émulsifiable Concentrâtes

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

DANGER : CORROSIF POUR LES YEUX

PRINCIPE ACTIF: alcool gras à base de N-décanol 78%

N° D'HOMOLOGATION: 12301, LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Max Underhill's Farm Supply Ltd
R.R. #1
56532 Calton Line
Vienna, Ontario N0J 1Z0
(519) 866-3632

2024-3479
2025-01-23

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Ce produit est CORROSIF pour les yeux. NE PAS s'exposer les yeux à ce produit : porter des lunettes protectrices pour le manipuler. Peut causer une dermatite et une irritation de la peau chez certaines personnes après un contact prolongé ou fréquent. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer le brouillard de pulvérisation qui peut causer une irritation des voies respiratoires supérieures. Porter des lunettes protectrices et des gants de caoutchouc pour manipuler le concentré. Porter un pantalon long, des chaussettes, des chaussures et un vêtement à manches longues pour préparer les solutions, en charger les pulvérisateurs et effectuer les pulvérisations et les réparations.

Ne pas contaminer les étendues d'eau en nettoyant l'équipement ou en éliminant les déchets.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, appeler au numéro 1-866-375-4648 ou consulter le site Internet www.cropro.org/.

PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Traiter en fonction des symptômes si une irritation de la peau ou des yeux apparaît. Pour une quantité élevée de produit ingéré, un médecin doit administrer un lavage d'estomac avec une grande quantité d'eau ou de solution à 5% de bicarbonate de sodium.

2024-3479
2025-01-23

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'URGENCE

En cas d'urgence concernant un déversement d'importance, un incendie ou un empoisonnement, composer le (519) 866-3632.

NETTOYAGE DES DÉVERSEMENTS

Absorber le liquide avec une matière inerte (litière pour chats, argile granuleuse, terre, etc.) et mettre le tout dans une poubelle scellable. Après avoir tout ramassé, laver le site avec de l'eau. Consulter le paragraphe 'ÉLIMINATION' ci-dessous.

ÉLIMINATION

Contenants remplis par le distributeur ou par le détaillant à l'intention de l'utilisateur:

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Contenants réutilisables: Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Contenants recyclables: Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Produit non utilisés ou dont on veut se départir : Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

INFORMATIONS SUR LE PRODUIT

Le produit chimique CHIPTAC Destructeur des drageons de tabac exterme les drageons du tabac jaune et du tabac à cigare par contact. Le produit se mélange à l'eau en formant une émulsion crémeuse et on l'applique en pulvérisation grossière avant ou après l'étêtage. Comme ébourgeonnage s'effectue par contact, le contact direct avec les drageons est essentiel. Suivre avec soin les instructions pour garantir le contact maximal afin d'obtenir une bonne suppression.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

MODE D'EMPLOI

Application au moyen d'un pulvérisateur agricole :

NE PAS appliquer par temps calme. Éviter l'application de ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS appliquer en gouttelettes de pulvérisation plus petites que le calibre *grossier* de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). La rampe de pulvérisation doit se trouver à 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol. NE PAS appliquer ce produit par voie aérienne.

Zones tampons :

L'utilisation des méthodes ou du matériel de pulvérisation suivants NE requiert PAS de zone tampon : pulvérisateur manuel, pulvérisateur dorsal et traitement localisé. Il est nécessaire que les zones tampons précisées dans le tableau ci-dessous séparent le point d'application directe du produit et la lisière la plus proche, dans la direction du vent, des habitats terrestres vulnérables (par exemple prairies, forêts, brise-vent, terres à bois, haies, zones riveraines et zones arbustives), des habitats d'eau douce vulnérables (par exemple lacs, rivières, brouillards, étangs, fondrières des Prairies, ruisseaux, marais, réservoirs et milieux humides) et des habitats estuariens et marins vulnérables.

Méthode d'application	Culture	Zones tampons (en mètres) requises pour la protection des :	
		Habitats aquatiques	Habitats terrestres
Pulvérisateur agricole	Tabac	1	1

Lorsque les mélanges en cuve sont permis, consulter l'étiquette des produits d'association et respecter la zone tampon de pulvérisation la plus grande (la plus restrictive) indiquée pour chacun des produits utilisés dans le mélange en cuve, puis appliquer en utilisant le calibre de gouttelettes le plus gros (selon la classification de l'ASAE) parmi ceux indiqués sur l'étiquette des produits d'association.

QUAND APPLIQUER: Avant l'étêtage - Ne pas traiter avant la phase avancée des boutons floraux (juste avant l'éclosion des fleurs). Le temps idéal pour traiter est lorsque les drageons sont entre le stade de bouton, jusqu'à 2 cm, mais pas plus. Étêter dans les 7 jours après le traitement au CHIPTAC Destructeur des drageons de tabac et enlever tout drageon manqué ou tout gros drageon.

Après l'étêtage - Tout en étêtant, enlever tout drageon de plus de 2 cm de long, puis pulvériser comme suit:

- 1) À la phase avancée des boutons (juste avant que les fleurs éclosent) - retarder de 24 à 48 heures le traitement après l'étêtage pour donner la chance aux feuilles tendres de devenir plus résistantes.
- 2) Quand 2 à 4 fleurs sont pleinement écloses - pulvériser dans les 24 heures après l'étêtage.
- 3) Lorsque la plupart des fleurs sont entièrement écloses - pulvériser le jour même de l'étêtage.

ON OBTIENT D'ORDINAIRE DE MEILLEURS RÉSULTATS EN TRAITANT AU CHIPTAC DESTRUCTEUR DES DRAGEONS DE TABAC À LA PHASE AVANCÉE DES BOUTONS JUSTE AVANT LA FLORAISON.

NOTA:

- Ne pas traiter au CHIPTAC Destructeur des drageons de tabac après que les feuilles commencent à se refermer le soir ou quand il fait moins de 18°C. Le traitement au-dessus de 29°C peut

2024-3479

2025-01-23

endommager le feuillage.

- Attendre le départ de la rosée avant de traiter.
- Ne pas traiter le tabac flétri, ne pas pulvériser le tabac trop tôt après la pluie ou l'irrigation, car les plants sont alors trop tendres. Dans le doute, traiter quelques rangées et vérifier au bout d'une à deux heures si le feuillage est brûlé.
- D'ordinaire, il est inutile de traiter à nouveau, à moins de pluie dans les deux heures suivant le traitement.
- Ne pas traiter à grand vent. Le vent peut fausser la direction du traitement et rendre l'ébourgeonnage médiocre. Le grand vent peut tourner le feuillage à l'envers exposant le dessous au produit et l'endommager.

QUANTITÉ À APPLIQUER

Ontario et Québec (tabac jaune, tabac à cigare)

Avant l'étêtage: 17 L de CHIPTAC Destructeur des drageons de tabac par 450 L d'eau par hectare.

Après l'étêtage: 20 L de CHIPTAC Destructeur des drageons de tabac par 450 L d'eau par hectare.

Maritimes (tabac jaune et tabac à cigare)

Avant l'étêtage: 14 L de CHIPTAC Destructeur des drageons de tabac par 450 L d'eau par hectare.

Après l'étêtage: 17 L de CHIPTAC Destructeur des drageons de tabac par 450 L d'eau par hectare.

NOTA: NE PAS APPLIQUER AU TABAC BURLEY NI AU TABAC BRUN.

DIRECTIVES LORS DU MÉLANGE

Remplir le pulvérisateur d'eau au quart et ajouter la quantité nécessaire de CHIPTAC Destructeur des drageons de tabac. Agiter pour mélanger à fond puis ajouter l'eau qui manque. Maintenir continuellement l'agitation. Si on arrête l'agitation avant d'avoir vidé le pulvérisateur, on doit agiter à fond avant de poursuivre le traitement.

MODE D'APPLICATION

Traiter à l'aide d'un pulvérisateur mécanique dont la rampe porte trois buses en cône plein par rang (on recommande un TG-5 au centre et un TG-3 de chaque côté du TG-5). Le TG-5 doit être dirigé vers le bas au-dessus du centre du rang et chacun des TG-3 doit être à 23 cm de côté, dirigé vers le sommet de la tige ou légèrement plus haut. Le CHIPTAC Destructeur des drageons de tabac dilué doit être appliqué au tabac en pulvérisation grossière, d'une hauteur de 30 à 36 cm au-dessus du point où le tabac doit être ou a été étêté. On recommande une pression de rampe d'environ 100 kPa, jamais plus de 115 kPa. En utilisant les buses recommandées, une pression de 100 kPa et une vitesse de tracteur de 5.5 km/hr, on devrait appliquer environ 450 L d'émulsion diluée par hectare de tabac.

TRAITEMENT DE RAPPEL

Dans bien des cas, un seul traitement suffit à détruire les drageons à la fois primaires et secondaires. Toutefois, dans des conditions favorables à une forte repousse de drageons, on peut faire un second traitement au CHIPTAC Destructeur des drageons de tabac de 10 à 14 jours après le premier.

MÉLANGE EN CUVE:

Ce produit peut être mélangé avec un engrais, un supplément ou avec des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les précautions

2024-3479

2025-01-23

relatives à l'environnement et les zones tampons de pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas effectuer de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.

Dans certains cas, le mélange de produits antiparasitaires en cuve peut entraîner une diminution de l'efficacité antiparasitaire ou une augmentation des dommages à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec Max Underhill's Farm Supply Ltd. au 519-866-3632 pour demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.